



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PORTANT SUR LA FERMETURE D'UNE MICRO CRECHE

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-50 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 « agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - pacte des solidarités humaines » ;

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements du jeune enfant notamment l'article 15 sur les dispositions finales et transitoires ;

Vu l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage ;

Vu le décret n° 2022-1772 du 30 décembre 2022 relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux comités départementaux des services aux familles ;

Vu la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi relatif aux établissements et services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2324-1 d'accorder l'autorisation pour une durée de quinze ans comme l'indique l'article L. 2324-1-1 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 9 mars 2017, autorisant la SARL « mille et une comptines » à créer une micro crèche à Liévin ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 23 avril 2024, relatif au changement de gestion de la micro crèche à Liévin ;

Vu le courrier de monsieur Oliver Combe, gestionnaire de la SARL « infans group », en date du 29 avril 2025, nous informant du redressement judiciaire de la SARL « infans group » et de la cessation d'activité le 1^{er} juin 2025 ;

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande de fermeture de la structure formulée par le gestionnaire

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20250514-SDPMIEAJE202538-AR
Date de télétransmission : 13/06/2025
Date de dépôt en préfecture : 13/06/2025

ARRÊTE :

Article 1 :

La micro crèche « infans Liévin – les explorateurs » située 156 B rue Jean-Baptiste Défernez à Liévin (62800) n'est plus autorisée à fonctionner à compter du 1^{er} juin 2025, en référence au courrier de monsieur Oliver Combe, gestionnaire de la SARL « infans group » susvisé.

Arras, le 14 mai 2025
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Maryline VINCLAIRE
Directrice générale des services

Ampliations destinées à :

- directeur de la maison du Département solidarité du territoire de Lens-Liévin
- cheffe du service local de protection maternelle et infantile, site de Liévin
- direction des relations avec les collectivités territoriales de la Préfecture du Pas-de-Calais
- direction de l'assemblée et des élus du Conseil départemental
- maire de Liévin
- conseillère thématique petite enfance de la caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais